



DÉCISION

N° : 2026-34

Exécutoire le : 03 FEV. 2026

Publiée/ Notifiée le : 03 FEV. 2026

Visée le : 02 FEV. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

**Accord cadre n°25001 - Accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'œuvre
Marché subséquent 25001_02 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement
cyclable d'une voie verte sur la Rue de St Eloi sur la commune de GRESY Sur Aix**

ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant le marché n°25001, par lequel Grand Lac a conclu avec cinq attributaires un Accord-cadre de maîtrise d'œuvre à marchés subséquents.

Considérant le montant maximal annuel de l'accord-cadre en valeur de 250 000,00 € HT,

Considérant la consultation lancée le 5 janvier 2026 pour le marché subséquent n°2, 25001_02, relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable d'une voie verte sur la Rue de St Eloi sur la commune de GRESY Sur Aix,

Considérant la date limite de remise des offres le 26 janvier 2026 à 12h00,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'offre du groupement d'entreprises Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes, dont le mandataire est l'entreprise Baron Ingénierie,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché subséquent n°25001_02 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable d'une voie verte sur la Rue de St Eloi sur la commune de GRESY Sur Aix.

Le montant du marché de 20 082,93 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le Groupement Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur.
- L'entreprise Baron Ingénierie, mandataire du Groupement Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 02/02/2026 10:53:28



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-34 : Accord cadre n.25001 - Accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'oeuvre - Marché subséquent 25001_02 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement cyclable d'une voie verte sur la Rue de St Eloi sur la commune de GRESY Sur Aix - ATTRIBUTION

Date de transmission de l'acte : 02/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 02/02/2026

Numéro de l'acte : Dec2268 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260202-Dec2268-AR

Date de décision : 02/02/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



MARCHE SUBSEQUENT DE MAITRISE D'OEUVRE N°25001_02

**DOSSIER DE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE
pour la réalisation d'une voie verte et de la reprise des enrobés -
Rue de St Eloi sur la commune de GRESY SUR AIX**

Acte d'engagement

Sommaire

1. Contractant	3
2. Objet de l'accord-cadre	4
3. Missions du maître d'œuvre	4
3.1 Catégorie d'ouvrage	4
3.2 Missions	4
Eléments de mission Moe	4
Missions complémentaires hors bordereau	4
4. Rémunération du maître d'œuvre	4
4.1 Rémunération	4
4.2 Modalité de rémunération	5
5. Sous-traitance	6
6. Délais de réalisation	6
7. Signature du candidat	7

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le signataire :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

Le mandataire (1) :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

SARL BARON INGENIERIE

Adresse de l'établissement :

Actipôle 4 – 242 rue Maurice Herzog

73420 VIVIERS DU LAC

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....
.....

Adresse électronique : stephaniebeck@baron-groupe.fr

Téléphone : 04 79 35 85 21

Télécopie :

SIRET : 791 956 535 00029

APE : 7112 B

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 20 791 956 535

Organisme bancaire :

Code banque : 30003 Code guichet : 03598 N° de compte : 00020002834 Clé RIB : 71

IBAN : FR76 3000 3035 9800 0200 0283 471

BIC : SOGEFRPP

Joindre un RIB

2. Objet de l'accord-cadre

Le marché subséquent qui est conclu avec le « maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenu par le « maître d'ouvrage public », est un marché de maîtrise d'œuvre dont l'objet est renseigné en première page de cet Acte d'Engagement et qui est défini par les règles de l'accord-cadre signé.

3. Missions du maître d'œuvre

3.1 Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur un ouvrage de type : Infrastructure

3.2 Missions

Les missions faisant l'objet de ce marché subséquent à confier à ou aux titulaire(s) sont les suivantes :

Eléments de mission Moe

- Visa des études d'Exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Missions complémentaires hors bordereau

Mission hors Bordereau (Forfait) : **Appropriation et analyse du dossier DCE complet : BPU, DQE et annexes mémoire technique CCAP, CCTP, annexes techniques (plans, profils etc) du DCE du marché de travaux.**

Le ou les devis est/sont présentés dans le cadre de ce marché subséquent n° 25-01-02.

4. Rémunération du maître d'œuvre

4.1 Rémunération

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

- Montant prévisionnel des travaux d'Aménagement : 739 000 € HT.

Aménagement - Eléments de Mission Moe		
	Taux de rémunération en %	Montant € H.T.
VISA	0,30 %	2 217,00 €
DET	1,70 %	12 563,00 €
AOR	0,30 %	2 217,00 €
Montant total € HT	2,30%	16 997,00 €
Coefficient de complexité (en pourcentage)		5%
Montant total Mission Moe € HT avec coefficient		17 846,85 €
Taux global	2,415 %	
Aménagement - Missions complémentaires		
Non concernées	Non concernées	Non concernées
Montant total Mission complémentaires € HT	Non concernées	Non concernées
Aménagement - Missions complémentaires Hors Bordereau		
Autres missions hors bordereaux. <u>Prise en compte et analyse des documents du DCE</u>	Forfait	3 400,00 €
Montant total Mission complémentaires € HT		3 400,00 €
Montant total Mission Moe + Mission complémentaires		21 246,85 €
Abattement en %		5,4781062 %
Montant de l'abattement en €		1 163,93 €
Montant total avec abattement en € H.T.		20 082,93 €
Montant Total TTC		24 099,51 €

- Montant total des prestations à réaliser -	
<i>Montant Total en H.T. avec abattement</i>	<u>20 082,93 €</u>
<i>Montant de la TVA à 20 %</i>	<u>4 016,58 €</u>
<i>Montant Total en T.T.C.</i>	<u>24 099,51 €</u>

Montant total TTC arrêté en lettres : vingt quatre mille quatre vingt dix neuf euros et cinquante et un centimes

4.2 Modalité de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 14 du CCAP accord-cadre.

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée en annexe n° 1 du présent acte d'engagement.

5. Sous-traitance

Indiquer suivant le cas :

pour l'exécution du marché, je n'envisage pas
X nous n'envisageons pas
de recourir à un ou à plusieurs sous-traitants,

le ou les annexe.s « déclaration de sous-traitance » ⁽¹⁾ au présent acte d'engagement
indiquent la nature et le montant des prestations que
 j'envisage
 nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Le montant total des prestations que j'envisage
 nous envisageons

de sous-traiter conformément à ce ou ces annexes est de :

.....Euros
En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant que :

j'envisage
 nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

DESIGNATION DU SOUS-TRAITANT	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE	MENTION DE L'AGREMENT

6. Délais de réalisation

Les délais de réalisation des documents d'études sont les suivants :

⁽¹⁾ DC4 à compléter par l'entreprise en fonction du nombre de sous-traitants (une déclaration par sous-traitant). Voir annexe 2.

- Réalisation de la Mission complémentaire hors bordereaux : La notification du marché vaudra début de la mission
- Phases VISA, DET et AOR : La notification du marché vaudra début de l'ensemble de ces missions.
- Phases VISA, DET, AOR : début envisagé de la phase de préparation en Mars 2026 et début envisagé des travaux au mois d'Avril 2026

Le présent acte d'engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

7. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A : Viviers du Lac

Le 22/01/2026

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)



ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le ou les sous-traitant.s proposé.s dans le ou les actes de sous-traitance (DC4) annexé.s au présent acte d'engagement est/sont accepté.s comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

A Aix les Bains le - 2. FEV. 2026

Yves MERCIER

Vice-Président à la Commande Publique

